



COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Plusieurs personnes nous ont informés avoir trouvé des tourterelles mortes dans nos jardins publics et en bord de route.

Nous avons donc consulté l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour avoir des explications sur ce phénomène.

L'OFB nous a répondu que, bien que les Tourterelles turques soient susceptibles d'être infectées par l'IHAP (Influenza aviaire hautement pathogène), leur sensibilité à cette maladie reste faible.

En conséquence, dans le cadre du réseau SAGIR (surveillance des maladies de la faune sauvage), les services de l'Etat ne collectent plus ces oiseaux depuis 2024 conformément à une instruction du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, pour l'OFB, ce phénomène peut s'expliquer par deux raisons :

Les tourterelles Turques se regroupent en nombre comme à chaque début d'hiver et peuvent se transmettre des maladies.

Certaines personnes, croyant bien faire, leur donnent de la nourriture (rappel : il est interdit de nourrir les animaux et oiseaux sauvages) qui souvent ne leur convient pas et peut leur être fatale.

Seuls les oiseaux retrouvés morts appartenant aux familles suivantes sont collectés si le risque IHAP est avéré : Anatidés (canards, oies) – Laridés (oiseaux de mer) - Rallidés (poules d'eau, foulques, râle d'eau etc.) - Ardéidés (hérons, aigrettes etc.) – Ciconiidés (famille des cigognes) – Gruidés (famille des grues) – Corvidés (corbeaux, corneilles, pies, geais etc.) – Limicoles (oiseaux des zones humides) - Rapaces.

Si vous trouvez des oiseaux morts appartenant aux espèces ci-dessus veuillez informer le service de la Police Municipale.

Le maire, Michel TERRISSE